YERRES

Service Enseignement
N° tél. : 01 69 49 77 88
N/Réf. : NDA/BP/ED

DECISION N°2006/94

OBJET : signature d'un contrat relatif à l'organisation d'un mini-séjour camping avec la base de plein air et de loisirs de BUTHIERS (77) en août 2006

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-22,

VU le Code des marchés publics,

VU la délibération du conseil municipal en date du 4 avril 2001, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

VU les délibérations du Conseil Municipal des 28 juin 2001, 24 janvier 2002 et 27 juin 2002 modifiant et complétant la délégation de pouvoirs accordée au Maire, respectivement en matière de droit préemption , de passation de marchés publics et de réalisation d'emprunts,

CONSIDERANT que dans le cadre des centres de loisirs d'été, la Commune souhaite organiser deux mini-séjours camping en juillet et un mini-séjour camping en août 2006,

CONSIDERANT que les propositions de la Base Régionale de Plein Air et de Loisirs de BUTHIERS correspondent aux besoins de la Commune pour le mois d'août,

DECIDE

DE signer le contrat de mini séjour avec la Base Régionale de Plein Air et de Loisirs de BUTHIERS, Rue des Roches – 77760 BUTHIERS, représentée par Monsieur RAIMONDI, Responsable Administratif, pour un séjour du 7 au 11 août 2006, soit 4 nuits de camping avec une activité payante pour 15 enfants et 2 adultes,

DIT que le montant est fixé selon un prix unitaire de 27.50 € TTC par personne,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2006.

Fait à Yerres, le 20 avril 2006

MAIRIE D'YERRES

Le Député Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN.
Président du Val d'Yerres,
Communauté d'Agglomération